

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de Car d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à	Départs de	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
CAHORS	CAHORS							
40 h. 25 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 47 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h 1 soir.	1 » 00 » soir.	2 » 42 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 » 45 ^m soir.	4 » 39 ^m »
10 h 27 »	5 » 45 » »	7 » 40 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	4 h. 41 ^m matin.	11 » 7 » »	3 » 1 » soir.

Train de marchandises facultatif : Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 25 Août.

D'après les dépêches de nos correspondants minutieusement contrôlées, les résultats du scrutin sont ainsi répartis :

Elections, 547 ; élus, 483 ; ballottages, 64.

Les 483 élus comprennent : 38 monarchistes ; 42 bonapartistes ; 403 républicains dont 31 du centre gauche ; 156 de la gauche ; 187 de l'Union républicaine et 26 de l'extrême gauche.

Les républicains ont perdu 10 sièges et en ont gagné 68 nouveaux.

Les monarchistes ont perdu 18 sièges et en ont gagné 11.

Les bonapartistes ont gagné 3 sièges et en ont perdu 40

Les sièges gagnés par les républicains appartenaient : 18 aux monarchistes, 38 aux bonapartistes, plus 12 sièges acquis dans les circonscriptions nouvelles, ce qui forme un total de 68 sièges gagnés.

LE RÉVEIL

Un calcul très rigoureux des suffrages exprimés dans le département du Lot depuis 1877 nous permet d'établir que depuis cette époque, c'est-à-dire dans l'espace de quatre années,

Les bonapartistes ont perdu 15,000 voix

La République en a gagné 13,000 —

Ces chiffres éloquents se passent de tout commentaire.

UN MAGNIFIQUE EXEMPLE

Les élections de Gourdon ont donné un magnifique exemple de discipline de parti, de bon sens et d'honnêteté politiques.

On a pu voir ce que pèsent dans l'urne électorale les candidats bonapartistes, lorsqu'on met ainsi au service de la grande cause républicaine, non plus les ambitions mesquines qui préparent la défaite, mais l'entente loyale et l'union de toutes les forces vives qui rendent la victoire certaine.

13,000 voix acquises à la République et près de 4,000 enlevées au bonapartiste, voilà les résultats obtenues au scrutin du 21 août, à Gourdon.

Si cette ligne de conduite n'avait pas échoué, contre nous ne voulons savoir quel intérêt de personnes, le succès aurait été tout aussi éclatant, à Cahors

Qu'on ne nous dise donc plus que le département du Lot est la dernière forteresse du bonapartisme expirant. Ce serait une injure imméritée, que seul peut lui attirer encore, nous le déplorons, le défaut de clairvoyance, d'intelligence pratique, de largeur de vues, dont le parti républicain ne fournit

malheureusement que trop de preuves parmi nous

Aussi lorsque, à côté des défaillances anti-patriotiques, nous voyons se produire, comme à Gourdon, des actes de virilité civique, nous nous y arrêtons avec bonheur et nous les signalons comme modèle à tous les vrais républicains.

Le jour où l'exemple donné par MM. de Verninac et Calmon sera suivi, le Lot comme la Corse, comme la France entière, fera au dernier des champions de l'impérialisme, la porte des parlements.

Un engagement d'honneur.

RÉUNION PUBLIQUE DE GOURDON

Une réunion publique, provoquée par M. de Verninac, a eu lieu le 21 août, à Gourdon, dans les bâtiments de l'école secondaire.

Les deux candidats républicains, MM. de Verninac et Robert Calmon y assistaient.

Le bureau était présidé par M. le docteur Calmeille, conseiller général.

M. Calmon a pris le premier la parole. En un langage net, concis, d'une voix claire et sympathique et avec une aisance parfaite, il nous a expliqué l'origine et l'opportunité de sa candidature.

M. de Verninac, a-t-il dit, ayant déjà eu deux échecs dans la lutte contre le bonapartisme, on a pensé que le concours d'une force nouvelle est, aujourd'hui, nécessaire pour assurer le triomphe de la cause républicaine dans l'arrondissement de Gourdon ; et l'on croit que la notoriété qui s'attache à mon nom, ainsi que les services rendus par ma famille doivent m'assurer des suffrages jusqu'à ce jour acquis à la réaction, et que M. de Verninac ne pourrait obtenir.

C'est de ces considérations qu'est née ma candidature.

Je vous apporte donc, a-t-il ajouté, ce concours qui m'est demandé.

Il sera loyal et énergique ; mais il ne peut être fructueux qu'à la condition que, se soumettant à la discipline républicaine, celui des 2 candidats qui aura le moins de voix au 1^{er} tour se désistara en faveur du plus favorisé, pour prêter à celui-ci l'appui FERME et SINCÈRE de toute son influence.

Pour ma part, JE PRENDS ICI PUBLIQUEMENT CET ENGAGEMENT, et je suis convaincu que M. de Verninac n'hésitera pas à le prendre à son tour.

M. Calmon, a lu ensuite sa profession de foi, et s'est mis à la disposition de l'assemblée pour répondre aux questions qu'on voudrait bien lui poser.

M. de Verninac, ayant pris la parole, a également donné lecture de sa profession de foi et a fait l'exposé des sacrifices qu'il s'est imposés en des temps difficiles dans l'intérêt de la République.

En terminant, il s'est FORMELLEMENT ENGAGÉ à se désister en faveur de M. Calmon, si, au 1^{er} tour, ce dernier avait plus de voix que lui. — Il a ajouté qu'il était inutile de dire, qu'il ne ferait jamais voter pour un bonapartiste.

Entre Bons Patriotes

ET GENS D'HONNEUR

Tarn. — Castres. — Première circonscription.

MM. Combes, monarchiste 7,435
Frédéric, Thomas, rép., 4,878
Lecamus, républicain, 3,987
(Ballottage).

Les voix républicaines l'emportent sur les voix obtenues par M. Combes. Nous ne saurions douter de la loyauté des républicains : soncieux du triomphe de la République, ils observeront une parfaite discipline et voteront en masse pour M. Frédéric Thomas au deuxième tour de scrutin qui aura lieu le 4 septembre.

DÉSISTEMENT DE M. LECAMUS

Electeurs.

Je remercie ceux d'entre vous qui ont bien voulu m'honorer de leurs suffrages.

Etant le moins favorisé des candidats républicains, je me conforme à ce que j'ai toujours considéré comme un devoir. Je me retire de la lutte et je vous engage à voter pour M. Frédéric Thomas.

A. LECAMUS.

Le comité qui a soutenu la candidature de M. Lecamus, s'associe à la déclaration qui précède et engage tous ses adhérents à reporter leurs voix sur M. Frédéric Thomas, qui demeure seul candidat républicain au deuxième tour de scrutin.

Castres, le 22 août 1881.

M. Lecamus et son comité ont bien mérité de la République. Le succès de M. Frédéric Thomas ne fait plus aucun doute.

GIRONDE. — Bordeaux, 2^e circonscription.

Gilbert Martin, rad..... 2,999
Fourcand-Léon, rép..... 1,818
Dupuy, rép..... 1,790
(Ballottage).

DÉSISTEMENT DE M. DUPUY.

Le Comité qui a soutenu au premier tour de scrutin la candidature de M. Paul Dupuy, nous communique l'appel suivant, qu'il adresse aux électeurs de la deuxième circonscription :

Chers concitoyens,

Le scrutin du 21 août mettait en présence deux politiques. Celle que nous soutenions sur le nom de notre ami Paul Dupuy, la politique à la fois sage et progressiste, ardemment républicaine et éloignée de tous les excès que résumait le magnifique discours de M. Gambetta à triomphé. Le respect de la discipline nous impose le sacrifice de nos préférences personnelles. Ce sacrifice est d'ailleurs facile en face d'un serviteur de la République vieilli dans les luttes de la démocratie, et nous venons nous rallier résolument et de grand cœur à la candidature du citoyen Fourcand-Léon. Vous voudrez tous que notre nouvelle circonscription entre dans la vie politique par un acte de sagesse sérieuse et réfléchie, et vous marcherez avec nous au triomphe de l'Union républicaine.

Vive la République !

(Suivent les signatures).

M. Paul Dupuy adresse aux électeurs de la 2^e circonscription la lettre suivante :

A Messieurs les Electeurs de la 2^e circonscription de Bordeaux.

Mes chers concitoyens,
Le scrutin a prononcé. Je remercie ceux d'entre vous qui ont bien voulu m'honorer de leurs suffrages et les prie de reporter leur vote sur mon compétiteur, M. Fourcand-Léon.
Votre dévoué concitoyen, PAUL DUPUY.
Bordeaux, 22 août 1881.

Le lendemain même du vote, alors que la différence n'est que de 28 voix entre les deux candidats républicains, M. Paul Dupuy n'a pas hésité à adresser son désistement aux électeurs de la Gironde. C'est admirable de désintéressement et de patriotisme.

Nous publierons le désistement de M. de Verninac en faveur de M. Calmon, aussitôt qu'il nous sera parvenu.

Circulaire de M. Calmon

Mes chers Concitoyens,
Je tiens à remercier les 6,600 électeurs qui m'ont donné leur voix au scrutin du 21 août. Ces suffrages réunis à ceux qu'a eus l'honorable M. de Verninac, portent à 13,000 le nombre de voix obtenues par les candidats républicains, tandis que le candidat bonapartiste, perdant 4,000 voix depuis les élections de 1877, n'en a réuni que 7,700. Il s'agit aujourd'hui pour le parti républicain, qui est celui de la loi, de confirmer cet important succès.

Dans une réunion publique, tenue le 10 août, à Gourdon, il a été convenu entre l'honorable M. de Verninac et moi que celui des deux qui aurait obtenu le moins de suffrages au 1^{er} tour se désisterait, au profit de l'autre, au second tour. J'ai réuni plus de voix que M. de Verninac. C'est donc à moi qu'incombe le devoir de rester sur la brèche et de continuer la lutte. Faisant appel à votre patriotisme, je viens vous demander tout votre concours pour assurer dans l'arrondissement de Gourdon le triomphe de la cause républicaine.

Je vous ai dit dans ma récente profession de foi ce que je suis et ce que je veux. Profondément dévoué au régime qui nous gouverne, je veux avec vous une république démocratique, sagement progressive, respectueuse de tous les grands intérêts sociaux et religieux, continuant, par une bonne administration, à réparer les désastres de la funeste guerre de 1870, et arrivant ainsi, dans un bref délai à réduire les charges qui pèsent d'une façon si lourde sur l'agriculture.

Soldatpech, 25 août 1881.

ROBERT CALMON,
Conseiller général.

LE SUCCÈS EST CERTAIN

Gourdon, le 23 août 1881.

Monsieur le Rédacteur,

Je viens vous faire part du résultat de nos élections dans l'arrondissement de Gourdon, où, vous le savez, deux candidats républicains étaient opposés à notre ancien député bonapartiste M. le Baron Dufour.

Celui-ci a obtenu 7,720 voix.
 M. Calmon 6,658
 M. de Verninac 6,472
 Pour apprécier le progrès républicain dans cet arrondissement, il faut comparer les résultats actuels à ceux de 1877.

Voici le calcul :
 En 1877 M. Dufour avait obtenu 11,660 voix
 Il n'en a plus que 7,720
 Il en a donc perdu 3,940
 Soit en chiffre rond 4,000
 D'un autre côté, lors des dernières élections, M. de Verninac, candidat républicain, avait obtenu 8,170 suffrages.
 Aujourd'hui, les deux candidats ont obtenu, savoir :
 M. Calmon 6,658 voix.
 M. de Verninac 6,472

Soit ensemble 13,130 voix.
 D'où suit que les voix qui se sont affirmées dans le sens républicain, le 21 août, se sont augmentées de la différence existant entre les 7,720 voix obtenus par M. le baron Dufour et les 13,130 données aux républicains, soit de 5,410.

Enfin pour se rendre compte du mouvement d'opinion qui s'est opéré, il faut ajouter les 3,940 voix perdues par M. Dufour, entre les deux scrutins de 1877 et 1881, aux 5,410 gagnées dans cette période par les Républicains, ce qui fait un total de 9,350 voix déplacées en moins de 4 ans, soit en chiffre rond 4,000 voix, sur 21,000 suffrages environ qui ont été exprimés.

Nous serions vraiment difficiles si nous ne nous montrions pas satisfaits de ce résultat.

Il ne peut nous laisser au surplus aucun doute sur l'issue de la lutte.

Conformément à l'engagement qu'il a pris, l'honorable M. de Verninac se trouvant en minorité sur M. Calmon, son concurrent républicain, se retirera en engageant ses électeurs à reporter leurs suffrages sur M. Calmon.

Or, entre celui-ci et M. Dufour, il n'existe qu'un écart de 1,062 voix.

M. Calmon aura donc au scrutin de ballottage une écrasante majorité.

Vive la République !

Un Electeur.

L'EFFONDREMENT

La chute est complète, écrasante. Trentecinq bonapartistes sont restés sur le carreau au scrutin du 21 août, sans compter les victimes du ballottage prochain.

C'est l'effondrement.

La Corse, elle-même, le berceau des Napoléon, a repoussé impitoyablement les candidats impérialiste ; le duc de Padoue n'a pas même trouvé grâce. Abbaticci git à Sartène; Gavini à Bastia; d'Ornano, est tombé à Ajaccio.

C'est l'effondrement,

Dans le Lot, ce dernier rempart de la dépendance napoléonienne, le comte Morat ne doit son salut qu'à l'inhabilité vaniteuse des comités républicains ; de Valon ne s'échappe qu'à la faveur des 800 fidèles, qui furent 8000 en 1877 ; le baron Dufour tombe de près de 4,000 voix de hauteur. Chute phénoménale !

C'est l'écrasement.

Voici la liste de ce long martyrologe ;

- Roques (2^e circ. de Rodez, Aveyron).
- Baduel d'Oustrac (Espalion, Aveyron).
- Desloges (2^e circ. de Caen, Calvados).
- Flandin (Pont-l'Evêque, Calvados).
- Ganivet (2^e circ. d'Angoulême, Charente).
- Echassériaux père (2^e circ. de Saintes)
- Duc de Padoue (Calvi, Corse).
- Abbaticci (Sarterne, Corse).
- Sarlande (Noutron, Dordogne).
- Lanauve (Ribérac, Dordogne).

- Taillefer (2^e circ. de Sarlat, Dordogne).
- D'Aulan (Nyons, Drôme).
- Niel (Muret, Haute-Garonne).
- Langlé (1^{re} circ. de Saint-Gaudens, Haute-Garonne).
- Tron (2^e circ. de Saint-Gaudens, Haute-Garonne).
- Robert Mitchell (La Réole, Gironde).
- De Cassagnac (2^e circ. de Mont-de-Marsan, Landes).
- Boulart (2^e circ. de Dax, Landes).
- Berger, (Saumur, Maine-et-Loire).
- Le Marois (Valognes, Manche.)
- Le Peletier d'Aurnay (Clamency, Nièvre).
- De Cossé-Brissac (Compiègne, Oise).
- Livois (1^{re} circ. de Boulogne, Pas-de-Calais).
- Hermay (1^{re} circ. de Béthune, Pas-de-Calais).
- Rouher 1^{re} circ. de Riom, Puy-de-Dôme).
- D'Ariste (2^e circ. de Pau, Basses-Pyrénées.)
- Cazeaux (1^{re} circ. de Tarbes, Hautes-Pyrénées).
- Barron Larrey (Bagnères-de-Bigorre, Hautes Pyrénées).
- De Breteuil (Argelès, Hautes-Pyrénées).
- Haentjens (2^e circ. du Mans, Sarthe).
- Darguilhon-Pujol (Lavaur, Tarn).
- De Loqueyssie (2^e circ. du Montauban, Tarn-et-Garonne).
- De Beauchamp (Montmorillon, Vienne).
- De Septenville (Somme).

UN DE PROFUNDIS S. V. P.

ASSEZ DE MENSONGES !

L'audace des bonapartistes n'a vraiment plus de bornes dans le département du Lot.

Spéculant sur la mansuétude et la dignité administratives, ils osent parler de pression et de manœuvres officielles lorsqu'ils sont la preuve éclatante du contraire :

Ne leur laisse-t-on pas, en effet, débiter impunément toutes sortes de mensonges, répandre tous les faux bruits de guerre, de mobilisation de troupes, de fermeture des Eglises, etc. etc. ?

Ah ! c'est l'Empire, par exemple, qui n'aurait pas mis des gants pour faire appréhender au collet tous ces habileurs de mauvaise foi.

Et nous trouvons que le gouvernement a tort, sous prétexte de liberté et de non intervention dans les élections, de laisser ainsi jeter le trouble et le malaise dans le pays.

Aussi approuvons-nous entièrement la circulaire énergique que vient de publier le Préfet de Maine-et-Loire.

Préfecture de Maine-et-Loire.

Le gouvernement ne peut démentir toutes les fausses nouvelles mises en avant par la malveillance des partis ; mais son représentant a le devoir de ne pas laisser outrager audacieusement la vérité, et il oppose, en son nom, le plus formel démenti aux bruits de guerre dont on s'efforce d'affrayer les populations.

On dit que la guerre est imminente.

C'est faux ! — Le ministre de la guerre l'a déclaré à la tribune du Sénat le 26 juillet.

On dit que le gouvernement s'apprête à mobiliser plusieurs corps d'armée.

C'est faux ! — Il n'est question ni de mobilisation générale, ni de mobilisation partielle.

On dit même que le 9^e corps d'armée — celui de notre région — sera mobilisé le premier.

C'est faux ! — Ni le 9^e corps, ni un autre ne sera mobilisé.

On dit que la santé de nos troupes en Algérie et en Tunisie est déplorable, que nos soldats sont mal équipés et mal nourris.

C'est faux ! — L'état sanitaire de nos troupes est très satisfaisant, et les approvisionnements de tous genres n'ont jamais cessé d'arriver avec la plus grande régularité.

Le gouvernement de la République a montré et montre chaque jour qu'il entend respecter la liberté de ses adversaires jusque dans ses écarts les plus condamnables ; mais l'administration accomplit le premier de ses devoirs en ne laissant pas jeter le trouble dans les familles par des récits de fantaisie et des nouvelles de pure invention.

Le préfet de Maine-et-Loire,
 E. SCHNERB.

Nancy, 21 août.

Le préfet a adressé aux maires une circulaire dans laquelle il les prie de désigner les auteurs des bruits de mobilisation, afin qu'ils soient déferés aux tribunaux.

* * *

Nous avons également sous les yeux les circulaires des préfets de la Drôme, des Deux-Sèvres, du Pas-de-Calais, de la Charente, de la Charente-Inférieure ; elles sont conçues dans les mêmes termes.

Dans aucun de ces départements la crédulité des campagnes n'est exploitée plus audacieusement que dans le Lot. Il est grand temps que nos populations soient éclairées et rassurées par voie officielle.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

M. Dusselle, professeur de troisième au Lycée de Cahors, vient d'être déclaré admissible aux épreuves orales de l'agrégation de grammaire. Nous lui adressons nos plus vives et nos plus sincères félicitations. Depuis qu'il occupe avec succès une chaire au Lycée de notre ville, M. Dusselle s'est fait connaître à la fois par une loquable modestie et par des connaissances aussi profondes que variées. Rarement, on maître a possédé une science aussi complète. Tous nos vœux accompagnent le brillant professeur qui obtiendra sans peine le titre d'agrégé.

Le ministre de la justice vient d'envoyer une circulaire aux procureurs généraux, leur signalant une décision récente du comité d'hygiène publique, à la suite de laquelle il y a lieu de poursuivre le commerce des vins contenant une quantité de sulfate de potasse supérieure à celle de deux grammes par litre. La quantité de deux grammes peut seule être tolérée sans danger pour la santé des consommateurs.

M. Cazot n'a fait cette circulaire qu'après s'être entendu avec son collègue du commerce et de l'agriculture.

Par arrêté du 11 juillet 1881, M. le Ministre de l'Instruction publique a décidé qu'une session extraordinaire pour les examens du brevet élémentaire s'ouvrirait dans toute la France le 7 novembre prochain.

M. le ministre de la guerre vient d'adresser aux commandants de corps d'armée la circulaire suivante, relative au cercle des sous-officiers :

Paris, le 30 juillet 1881.

Mon cher général,

La loi du 23 juillet 1881, sur le rengagement des sous-officiers, a augmenté d'une façon notable, au point de vue législatif, les avantages faits aux sous-officiers rengagés ; mais elle ne produira pas, il ne saurait y avoir de doute à cet égard, tous les effets que l'on est en droit d'en attendre, si les chefs ne s'efforcent pas en même temps de relever la situation morale et matérielle faite aux sous-officiers.

A ce titre, il m'a paru utile de vous indiquer les bases sur lesquelles a été constitué à Saint-Etienne, au 19^e régiment de dragons, un cercle de sous-officiers qui fonctionne depuis bientôt un an. L'essai a pleinement réussi, grâce à l'activité et aux efforts persévérants du colonel commandant le régiment et des officiers qui s'en sont occupés sous ses ordres ; grâce peut-être aussi à la situation particulière du quartier situé à une assez grande distance de la ville. Des tentatives analogues pourront, sans aucun doute, être faites sur d'autres points ; je les encouragerai de tout mon pouvoir, et je suis convaincu, d'autre part, que les conseils municipaux des villes de garnison tiendront à l'honneur d'imiter l'exemple qui leur a été donné par celui de Saint-Etienne.

FARRE.

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. VALLER

à la distribution des prix du Lycée de Cahors.

(Fin)

Vous deviendrez de suite de bons soldats, des soldats disciplinés, et, sous la conduite des chefs distingués et vaillants de notre armée, vous pourrez accomplir de grandes choses et servir glorieusement la Patrie.

Et enfin, lorsque après avoir rempli vos obligations militaires, vous rentrerez dans vos familles, soit que vous exerciez des fonctions publiques, soit que vous restiez dans la vie privée, vous devrez à ces vertus que vous aurez cultivées depuis l'enfance (le respect de l'autorité paternelle et la discipline au lycée et à l'armée), de pouvoir pratiquer sans efforts, car elle découle de celles-là, la vertu civique par excellence, *le respect de la loi*.

LA LOI. Quelle grande et belle conception de la raison humaine ! Quelle majesté ! Quelle autorité ! Quelle force morale ! Comme elle plane au-dessus de nous ! Devant elle, tous, grands et petits, nous devons nous incliner, car la loi est la sanction nécessaire du pacte social ; elle est, pour ainsi dire, le centre de gravité, la force de cohésion de la société elle-même.

Sans doute les lois positives sont imparfaites comme toutes les œuvres humaines ; elles peuvent, elles doivent être modifiées pour être en rapport avec les progrès moraux, sociaux, intellectuels et scientifiques, mais, tant qu'elles n'ont pas été abrogées, elles ont droit à notre respect et à notre obéissance.

J'avais raison de dire que le respect de la loi était la vertu civique par excellence, car si elle était pratiquée par tous les citoyens, nous reviendrions à *l'âge d'or*, si tant est qu'il ait existé, et nous pourrions fermer nos Palais de Justice, comme autrefois on fermait le Temple de Janus pendant la paix. En effet, si chacun respectait les lois et les droits d'autrui, il n'y aurait plus ni crimes, ni délits, ni dissensions, ni procès.

Mais, s'il ne peut en être ainsi, en vous montrant les serviteurs respectueux et dévoués des lois et de la Constitution, vous serez de bons citoyens, et par votre attitude, vous faciliterez l'exercice du Gouvernement et l'œuvre de la Justice.

Vous voyez donc, mes jeunes amis, que vous avez non-seulement le devoir rigoureux d'obéir à vos parents, mais encore un immense intérêt à vous montrer respectueux de leur autorité.

Vous allez bientôt rentrer dans vos familles. Je ne saurais assez vous engager à bien vous pénétrer des conseils que je viens de vous donner, et à profiter du séjour que vous allez faire auprès de vos parents pour vous montrer respectueux envers eux et pour assouplir vos caractères à leurs volontés. Vous serez des fils soumis et d'autant plus affectionnés.

En revenant au lycée après les vacances, vous trouverez la discipline moins rigoureuse et vous serez sans efforts de bons élèves. Vous deviendrez ensuite des soldats disciplinés, et plus tard, vous serez de bons citoyens, car vous serez respectueux des lois et de la Constitution.

Puissent mes conseils être écoutés ! Puisse la jeunesse se bien pénétrer de ces sentiments et comprendre l'immense intérêt qu'elle a à pratiquer les vertus civiques, et particulièrement celles dont je viens de vous entretenir !

Votre génération vaudrait mieux que la nôtre, et, avec de tels enfants, la France, notre chère Patrie, pourrait suivre avec fierté et avec confiance, le cours de ses glorieuses et brillantes destinées.

Nouvelles des comètes : La comète Schaeberle, la plus jeune, est maintenant visible à l'œil nu dans la constellation du Lynx. Son noyau a la luminosité d'une étoile de quatrième grandeur, sa chevelure se dessine et sa queue a environ un degré de longueur.

A dix heures du soir, elle est directement au nord, à une hauteur d'environ dix degrés au-dessus de l'horizon.

Cette comète, qui file rapidement vers l'ouest, va devenir de plus en plus brillantes.

M. le Ministre a également décidé qu'une session extraordinaire aurait lieu le 17 octobre prochain pour la délivrance du certificat d'aptitude à la direction des écoles maternelles (Salles d'asile).

Dernières Nouvelles

OPINION DE LA PRESSE SUR LES ÉLECTIONS.

— Le *Parlement* constate que la politique de Gambetta l'emporte. Si les intransigeants n'ont pas gagné beaucoup de sièges, la majorité a fait un mouvement prononcé vers les idées avancées.

— La *Justice* dit que le sens des élections est clair. Les républicains veulent l'application du programme formulé par M. Gambetta en 1869.

— Le *Voltaire* croit à une équivoque gouvernementale et que le provisoire ministériel est près de finir.

— Le *Rappel* déclare que la révision vient d'être votée par la France. Le prochain ministère devra poser cette question sans attendre le renouvellement partiel du Sénat.

— L'*Union républicaine* veut qu'une prompt satisfaction soit donnée à la France qui demande la fin d'une politique d'équivoque.

— Les *Débats* disent que la France écarte également les intransigeants de la droite et de la gauche; mais elle désire que la Chambre marche dans la voie du progrès.

— La *Paix* avoue que le succès des élections est pour l'Union républicaine. Elle ajoute que l'action gouvernementale s'exercera dans des conditions plus favorables.

— Le *Radical* déclare que la nouvelle Chambre ne vaudra guère mieux que l'ancienne.

— Le *Temps* dit que M. Gambetta n'est plus l'homme du Mont-Aventin, mais l'homme de la grande majorité du pays.

Les élections de 1881 ont mis M. Gambetta en situation et presque en demeure de prendre la direction de l'action gouvernementale. Les élections doivent avoir pour conséquence nécessaire la formation d'un ministère Gambetta.

Nous lisons dans le *National*, journal républicain :

« Les mêmes hommes, ayant tous obtenu moins de voix qu'en 1877 ;

Quelques hommes nouveaux, choisis parmi les plus mauvais d'entre les pires ;

Les chefs du parti républicain contestés, vilipendés, diminués, ne réunissant plus que d'infimes majorités ;

Voilà les éléments dont va se composer la Chambre éloe Dimanche, cette Chambre qui devait être l'Union républicaine et former une masse compacte homogène.

La responsabilité de cet avortement, très inquiétant, retombe sur ceux qui, poussés par nous ne savons quel calcul intéressé ou hantés par des rêveries insensées, n'ont pas craint de céder, de céder encore, de céder toujours, mettant leur honneur à n'être pas dépassés, fût-ce par un fou, fût-ce par un criminel, dans la voie démagogique.

Quel ministère est possible avec une pareille Chambre et de semblables élections ?

Paris, 24 août.

Le *New York Herald* annonce qu'un dangereux cyclone atteindra les côtes de France entre le 23 et le 25 courant.

On assure que le contrôle établira que M. Gambetta est élu à Charonne avec 7 ou 8 voix de majorité.

Les journaux radicaux disent que M. Constant n'est pas élu à Toulouse, mais qu'il est en ballottage.

On mande d'Alger que des incendies de forêts sont signalés en Kabylie.

Washington, 24 août.

Les nouvelles du président Garfield, sont d'heure en heure plus mauvaises.

Paris, 24 août.

La France a lancé ce soir une nouvelle à sensation. Elle annonce que la commission du recensement électoral, saisie depuis lundi du dossier de l'élection de Charonne a conclu en

favor de M. Révilon, c'est-à-dire du ballottage.

Cette information est inexacte. La commission ne s'est pas encore réunie, ce matin elle n'était pas au complet, plusieurs conseillers municipaux appelés à en faire partie ayant décliné ce mandat.

La commission se réunira demain si elle peut d'ici là se compléter.

Un télégramme particulier de Rome annonce que la nomination de M. Peruzzi en qualité d'ambassadeur d'Italie à Paris est maintenant certaine.

Bourse de Paris

Cours du 25 août.

Rente 3 p. %	86 00
— 3 p. % amortissable	87 40
— 4 1/2 p. %	116 00
— 5 p. %	417 60

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, le 23 août 1881.

Les affaires sont peu animées; la continuation des retraits d'or à la Banque d'Angleterre et la faiblesse des Consolidés Anglais imposent la réserve à la spéculation.

Nos rentes sont lourdes, le 5 0/0 à 118...; le 3 0/0 à 86...; l'Emprunt à 86.05; l'Amortissable à 87.50. Les institutions de Crédit ont pour la plupart perdu quelques francs. On est ferme sous la Banque de France vers 5,850, sur la Banque d'Escompte, de 835 à 840 sur la Banque Nationale vers 705.

L'Union et la Banque des pays Autrichien continuent à monter.

Les Chemins de fer sont bien tenus, sans grandes variations.

Il y a des offres sur le 5 0/0 Italien et sur le 5 0/0 Turc.

Au comptant, le *Petit Journal* est très recherché à 920; nous avons déjà dit la cause principale du redoublement d'activité qui s'est produit dans les demandes dont cette valeur est l'objet. Le Crédit Foncier Luxembourgeois se négocie à 626.

Orléans à Rouen. — Une circulaire du syndicat de la faillite du Chemin de fer à Rouen annonce que le Conseil d'Etat vient de repousser définitivement les revendications soulevées par divers départements sur le prix de rachat de la ligne.

En conséquence, le juge-commissaire de la faillite vient d'autoriser une nouvelle répartition, de l'importance de 9 0/0, qui portera à 89 0/0 les dividendes payés par la faillite.

La date de la mise en paiement de ces 9 0/0 sera ultérieurement annoncée. Il y aura ensuite une dernière distribution, presque sans importance.

Etude de M^e Louis BOUSQUET, avoué à Cahors, rue Fénélon, n^o 7, Maison Périès.

VENTE

Sur folle-enchère

APRÈS SAISIE IMMOBILIÈRE

Fixée au samedi dix sept septembre mil huit cent quatre-vingt-un, à midi précis, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors. Chambre des vacations.

Suivant procès-verbal de Jean-Baptiste Daynard, alors huissier à Cahors, en date du douze juillet mil huit cent soixante-treize, visé, enregistré et dénoncé par exploit du même huissier, en date du vingt juillet mil huit cent soixante-treize; lesdits procès-verbal et dénoncé d'icelui transcrits au bureau des hypothèques de Cahors, le six août mil huit cent soixante-treize, volume 65, numéros 14 et 15.

Et à la requête du sieur Jean-Baptiste Roux, ex-gendarme à Cahors, ayant M^e Talon pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en son étude à Cahors;

Il fut procédé, sur la tête et au préjudice du sieur Pierre Lufau, cultivateur, ancien marchand de vins, domicilié au lieu dit Mazut Haut, commune d'Arcambal, section de Pasturat, juridiction de St-Géry.

A la saisie réelle des biens qui vont être désignés.

Désignation des biens saisis et à vendre.

1^o Une terre sise au lieu dit Pech de Pitrou, portée sous le numéro 677 P section B du plan cadastral de la commune d'Arcambal, de contenance de soixante-huit ares, de troisième, quatrième et cinquième classes, donnant un revenu de six francs soixante-dix centimes;

2^o Une vigne sise au lieu dit Pech de Pitrou, portée sous le numéro 678 P section B dudit plan cadastral de ladite commune d'Arcambal, de contenance de onze ares, de quatrième et cinquième classes donnant un revenu de quatre-vingt-dix centimes;

3^o Une maison et le sol de cette maison, sise au lieu dit Pech de Pitrou, portée sous le numéro 677, même section dudit plan cadastral de ladite commune d'Arcambal, de septième classe, donnant un

revenu de deux francs.

Cette maison se compose d'un rez-de-chaussée servant de chai, de cellier et d'écurie, d'un premier étage auquel on arrive au moyen d'un escalier construit en dehors; elle est construite en pierres, elle est nouvellement récrépie à chaux et à sable; sa porte d'entrée est située au premier étage sur laquelle on lit le millésime 1865, le toit est à deux tombants d'eau et couvert en tuiles creuses dites cœnal; elle confronte du nord avec terre du requérant, de l'est avec maison de la veuve de Lufau Jean-Pierre, mère du saisi, et autres bâtisses qui appartiennent à la mère, d'après les renseignements recueillis, de l'ouest avec terre du saisi et du sud avec patus du même;

4^o Une terre sise au lieu dit Laborie, portée sous le numéro 839 section A dudit plan cadastral de ladite commune d'Arcambal, de contenance de vingt-quatre ares cinquante centiares, de troisième et quatrième classes, donnant un revenu de trois francs soixante-six centimes;

5^o Une terre sise au lieu dit Laborie, portée sous le numéro 838 section A, du plan cadastral de ladite commune d'Arcambal, de contenance de quatre-vingt deux ares quatre-vingt douze centiares, de deuxième, troisième, quatrième et cinquième classes, donnant un revenu de dix-neuf francs dix centimes;

6^o Une pâture sise au lieu dit Travers Noir, portée sous le numéro 706, section C du plan cadastral de ladite commune d'Arcambal, d'une contenance de trente-six ares, cinquante centiares, de troisième et quatrième classes, donnant un revenu de un franc sept centimes.

Les poursuites furent suspendues; depuis, le sieur Jean-Baptiste Roux, premier poursuivant est décédé, laissant pour héritier sa petite fille mineure, Marie-Louise-Jeanne Lamelle; le père de celle-ci, Jean Lamelle, négociant, habitant et domicilié de la ville de Cahors, agissant comme tuteur légal de ladite fille mineure, désirant être payé de la créance due par ledit Lufau, a repris les poursuites contre ce débiteur et a fait saisir réellement tous les biens immeubles appartenant audit Pierre Lufau, par exploit de Contou, huissier à Cahors, sous la date du trente novembre mil huit cent quatre-vingt enregistré. Ce procès-verbal de saisie réelle a été dénoncé audit Lufau par autre exploit dudit Contou, huissier, le trois décembre mil huit cent quatre-vingt, aussi enregistré.

En conformité de l'article 678 du code de procédure civile, le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénoncé furent déposés au bureau des hypothèques de Cahors pour être transcrits; mais le conservateur de ce bureau a constaté son refus en marge de la seconde saisie, par le fait que les immeubles qui en font l'objet ayant été compris dans une précédente saisie du douze juillet mil huit cent soixante treize, faite par exploit de Daynard, alors huissier à Cahors, transcrit le six août de la même année volume 65, numéros 14 et 15, et pratiqué à l'encontre du même débiteur, à la requête dudit Jean-Baptiste Roux, ancien gendarme, domicilié à Cahors, ayant M^e Talon pour avoué près ledit tribunal civil de Cahors, devant lequel la saisie fut portée. Ce refus fut signé par le conservateur sus-nommé, le quatre décembre mil huit cent quatre-vingt.

Ledit Lamelle es-qualité, ayant pour avoué M^e Bousquet, a fait signifier à M^e Talon, avoué, par acte du palais du onze décembre mil huit cent quatre-vingt, la demande en subrogation aux poursuites en saisie réelle contre ledit Pierre Lufau, et lui a fait sommation de comparaître devant Messieurs le président et juges composant le tribunal civil de Cahors, à l'effet d'être subrogé auxdites poursuites, et que cette procédure fut reprise sur ses derniers errements. En effet, le dix-huit décembre mil huit cent quatre-vingt, il fut rendu, par ledit tribunal un jugement qui subroge ledit Monsieur Lamelle es-qualité, au lieu et place du premier poursuivant. — Sur les poursuites de ce dernier, ayant M^e Bousquet pour avoué, il fut procédé le vingt-cinq juin dernier, à la vente desdits immeubles, et l'adjudication, en tant lieu au profit de Léontine Mercier, épouse assistée et autorisée dudit Pierre Lufau, son mari, demeurant ensemble à Mazut Haut commune d'Arcambal, avec le cautionnement du sieur Antoine Bonhomme, propriétaire, expert-géomètre à Négrier, commune de Saint-Cernin.

L'adjudicataire n'ayant pas satisfait aux conditions exigibles de son adjudication, ainsi qu'il résulte d'un certificat délivré le dix-neuf août mil huit cent quatre-vingt-un, par le greffier du tribunal civil de Cahors, il sera procédé à la vente de ces immeubles sur folle-enchère, sans garantie de contenance, le dix-sept septembre mil huit cent quatre-vingt-un, jour de samedi, à midi précis, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors. Chambre des vacations.

Ils seront vendus en deux lots distincts et séparés.

Le premier lot composé des numéros 677 P. 678 P et 677, sera mis en vente sur la mise à prix de dix francs, ci. 10 fr.

Le second lot composé des numéros 839, 838 et 706, sera mis en vente sur la mise à prix de dix francs, ci. 10 fr.

Le tout en sus des charges.

Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront sous peine de déchéance requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication.

Pour extrait certifié conforme :

A Cahors, le vingt-quatre août mil huit cent quatre-vingt-un.

L'avoué poursuivant,

Signé : Louis BOUSQUET.

Enregistré à Cahors, le août mil huit cent quatre-vingt-un, Fo

Ce reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décime compris.

Le receveur,

Signé :

DALAT.

Etude de M^e Louis BOUSQUET, avoué à Cahors, rue Fénélon, n^o 7.

EXTRAIT

D'UN JUGEMENT D'INTERDICTION

On fait savoir à qui il appartiendra que par jugement de défaut rendu par le tribunal de première instance de Cahors, le vingt deux août mil huit cent quatre vingt-un,

Entre : 1^o Jean Béduné, ouvrier mineur au chemin de fer; 2^o Pierre Calmels, serrurier; 3^o Jean Pierre Escabasse, cultivateur, tous domiciliés à Cahors et agissant conjointement, demandeurs ayant pour avoué M^e Bousquet.

Et la dame Henriette Douce, veuve Béduné, sans profession, domiciliée à Cahors, défenderesse défaillante.

Ladite dame Henriette Douce, veuve Béduné, a été déclarée en état d'interdiction.

Pour extrait certifié sincère et véritable par moi avoué des demandeurs.

Cahors, le vingt trois août mil huit cent quatre vingt-un.

Signé :

Louis BOUSQUET.

Les *Dragées digestives* du D^r Clauzel sont actuellement reconnues comme le remède le plus efficace, le plus agréable et le seul infaillible pour la guérison des *mauvaises digestions* et de toutes les maladies de *l'estomac et de l'intestin*.

Des expériences faites à Vichy et dans les hôpitaux démontrent leur supériorité sur tous les digestifs, connus jusqu'à ce jour.

Un flacon de 100 dragées, 2 fr. 50. — Dépôt dans toutes pharmacies.

COMPTOIR FINANCIER ET INDUSTRIEL

DE PARIS.

28, rue de la Victoire, Paris.

Les actionnaires du *Comptoir Financier et Industriel de Paris*, sont informés qu'un à compte de 12 fr. 50, moins l'impôt (soit net 11 fr. 30) sur l'exercice courant sera payé à partir du 31 août au siège social et dans les succursales, contre le coupon n^o 6.

Crédit Foncier de France

I. — Prêts hypothécaires à long terme de 10 à 60 ans sans amortissement.

Intérêt 4 45 % par an, portant l'annuité à 4 80 % pour un prêt à 60 ans et à 5 % pour un prêt à 50 ans. — Ces prêts sont remboursables à toute époque à la volonté de l'emprunteur.

II. — Prêts hypothécaires à court terme de 1 à 5 ans.

Intérêt 4 45 % par an. — Ces prêts en sont pas remboursables par anticipation.

III. — Prêts communaux pour toute durée avec ou sans amortissement. Intérêt 4 fr. 50 par ans et sans aucune commission.

Intérêt 4 50 % par an ou au dessous suivant l'importance du prêt et sans aucune commission.

IV. — Les départements, les fabriques et autres établissements publics peuvent emprunter aux mêmes conditions que les communes, par acte sous seings privés, sans hypothèque et sans enregistrement.

Pour tous renseignements s'adresser : au *Crédit foncier de France*, rue neuve des Capucines, 19, à Paris, et en outre aux Notaires.

RÉCOMPENSE A PLUSIEURS EXPOSITIONS

DEMANDEZ PARTOUT

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

EXPOSITION DE 1878

MÉDAILLE D'OR

PARIS

MÉDAILLE D'OR

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

FOURGEAUD ET LACOSTE, inventeurs et fabricants, à Périgueux.

Dépôts dans les principaux établissements.

On demande un apprenti à la Pharmacie centrale.

S'adresser à M. Escrouzailles, pharmacien à Cahors.

Avis.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Dictionnaire

DES COMMUNES DU LOT

Par M. L. Combarieu Archiviste départemental

Vol. Gr. in-8°, 350 pages.

Prix : 5 fr. au bureau ; 5 fr. 50 par la poste.

EN VENTE: Chez les libraires et au Bureau du Journal du Lot

Carte du Lot

La plus complète qui existe, avec tous les Chemins de fer en projet ou en construction.

Prix : 75 cent. 1 fr. par la Poste.

MAISON DES 100,000 PALETOTS
Boulevard Nord, CAHORS
A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveauté d'Elbeuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison d'été.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc. **SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE CAHORS 1881.

<p>DÉPOT de toutes les spécialités de France et de l'étranger.</p>	<p>Pharmacie Centrale de Cahors.</p>	<p>DÉPOT de toutes les Eaux minérales françaises et étrangères</p>
<p>SPÉCIALITÉ de bas à Varices Bandage Ceinture ventrières, etc.</p>		<p>SPÉCIALITÉ de Pastilles et Pâtes pectorales en tous genres</p>

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN Successeur de F. VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle, par ses excellents produits, sortant de la première fabrication et sa promptitude dans l'exécution des ordonnances, et ses prix modérés, défiant toute concurrence.

SPÉCIALITÉ DE LA MAISON

Elixir vermifuge bonafous, prévient et arrête les attaques de vers. — Sirop Sirop pectoral et Pastilles pectorales, contre les rhumes récents et anciens — Extrait fluide de trois quinquinas, pour préparer à l'instant 1 litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Injection végétale, contre les écoulements récents et anciens — Spécialité de vins de quinquina, au Madère, Malaga, vieux Bordeaux, Cahors.

EAUX DE TOILETTE, TONIQUES ET HYGIÉNIQUES

1, rue de l'Hotel-de-ville 1.

DRAGÉES DIGESTIVES

du Dr CLAUZEL, de la faculté de Paris

Dyspepsies Constipation
Gastrites Vomissements
Gastralgies Pesanteurs
Aigreurs Gaz Reux



100 dragées 2 fr. 50

Seul Spécifique approuvé par tous les médecins, pour la guérison rapide et infaillible des mauvaises Digestions et de toutes les maladies de l'Estomac.

Depositaires : A Cahors, MM. Escrouzailles et Dulac ; à Gourdon M. Noulhiane ; à Figeac MM. Cougoule, et Cèrède Successeur de Bladon pharmaciens, et toutes bonnes pharmacies.

VICHY

Administration - PARIS, 22, boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du

CONTROLE DE L'ÉTAT

Dépot chez tous les marchands d'eaux minérales, drogueries et pharmaciens.

A. BREL

COIFFEUR PARFUMEUR

BOULEVARD NORD. (CAHORS.)

Plus de Maux de Dents

ELIXIR DENTIFRICE DES

RR. PP. BÉNÉDICTINS

Prix du flacon 2 et 4 francs.

Brochures et échantillons gratuits.

HORS CONCOURS A L'EXPOSITION Universelle de 1887

PREMIERS PRIX

aux CONCOURS régionaux du Midi.

USINE A LOURDES Fondée en 1729

ADMINISTRATION PAR 5, rue d'Argenteuil, 7, PARIS

Le plus grand succès du jour ! 200,000 Lecteurs

L'IMPARTIAL FINANCIER

(6^e Année) ET POLITIQUE (6^e Année)

PROPRIÉTÉ du CRÉDIT CENTRAL de PARIS

8, rue du Faubourg-Montmartre, PARIS

Paraît tous les Dimanches :

50 PAR AN

26 pages de texte, le plus répandu, le plus sérieux, le plus indépendant, le plus complet, le meilleur marché des journaux financiers et politiques.

Publie les Cours de toutes les Valeurs SANS AUCUNE EXCEPTION

et les Listes officielles de tous les Tirages EST ENVOYÉ GRATUITEMENT pendant deux mois sur dem. adressée au Directeur

Abonnements. — Envoyer 50 fr. en timbres-poste au Directeur, 8, rue du Faubourg-Montmartre, Paris

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

CHOCOLAT-MENIER

EXIGEZ LE VÉRITABLE MCM

Le Propriétaire-Gérant, A. Layton.

BAYLES, J^{NE}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fômes des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnoons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis-cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRERIE ET COUVERTS

DE LA MAISON CHRISTOFLE

ET RÉARGENTURE.

BIJOUTERIE RELIGIEUSE

ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT

ARTICLES DE PARIS,

TONDEUSES, TOURNE-BROCHES

ET RÉPARATIONS.

ASSORTIMENT

DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

A LA CHEMISE DE SOIE

J. ASTRIE

CHEMISIER, 12, rue Alsace-Lorraine, 12, TOULOUSE.

NOUVEAU SYSTÈME de coupe, le seul donc le succès soit infaillible. — Caleçon et Gilets flanelle sur mesure. Toute la nouveauté en Cravate, fichus, foulards, etc. etc. —

BONNERIE ANGLAISE (fabrication Morbey. — CHAUSSETTES et BAS DE SOIE pour la Ville et le Théâtre. — Nouveaux rayons de GANTERIE et de PARFUMERIE

Maison vendant le meilleur marché de tout le Midi

Pour Cahors et les environs, s'adresser à M. Gillis, rue Fénelon 12

Maison de Confiance

Mandelli, Frères

A CAHORS

Grand assortiment de bijouterie, joaillerie, montres et pendules

Articles de Fumeurs, Fantaisie.

SEULS REPRESENTANTS DE LA MAISON

Christofle et C^{ie}

Voir leur exposition d'orfèvrerie à l'Hôtel de ville salle des Beaux-Arts.

A céder de suite, à Angoulême.

Un magasin de Lingerie, mercerie et articles de Paris.

Inutile de se présenter sans être muni de bonnes références.

Pour plus amples renseignements s'adresser à M. Godinaud marchand de pianos, à Cahors.

Tuilerie et Briqueterie Mécaniques

USINE A VAPEUR

A. - G. ROBIN

VILLENEUVE-SUR-LOT (Lot-et-Garonne).

1^{er} prix, médaille d'ARGENT. Nérac, 1877.

Diplôme de mérite, médaille d'ARGENT. Itale, 1878.

1^{er} prix médaille d'OR. Agen, 1879.

TUILES (s. pt. modèles, BRIQUES pleines et creuses, ornements et poterie de bâtiment, et jardins, Carrelage, Caupes, Statues, Pots à fleurs, etc.

Toute commande de Tuiles et briques est remplie dans les 24 h.

Sur demande, envoi franco des prospectus, prix-courants, notices et instructions.

ON DEMANDE de bons ouvriers, Moteurs, Estampeurs pour Fleurons, poinçons, suspensions, statues et ornements divers.

Hernie, Prolapsus et Maladies de la Vessie

Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont depuis plusieurs années déjà, promptement et radicalement guéries par la Neptunide

Rouillé (Extrait de plantes marines). — Renseignements gratuits en écrivant à

M. ROUILLÉ, pharmacien de 1^{re} classe, aux Sables-d'Olonne. (Vendée).